

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE
SEANCE ORDINAIRE 9 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 18h30, les Membres du Conseil Municipal de Mur de Sologne, dûment convoqués individuellement et par écrit, le 31 mai 2023, se sont réunis en session ordinaire, à la salle de l'Aire de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Yves VILLANUEVA, Maire de la Commune

Étaient présents : M. VILLANUEVA Yves, M. COUTAN Jean-Luc, Mme FROMET Marie-Astrid, M. BAGARRE Pierre-Yves, Mme CESSAC Sylvie, M. CHAMBINAUD Daniel, Mme DO NASCIMENTO Edwige, M. LELONG Teddy, Mme WAGNER Stéphanie, M. GAUTHIER Jean-Pascal, Mme LEPINE Stéphanie, M. FERRE Jérôme, Mme MAUPOU Chantal, Mme SIMON Ludivine,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés et ont donné pouvoir :

Mme CHAUVEAU Vanessa à M. BAGARRE Pierre-Yves,
M. MOIRAS Dominique à M. M. VILLANUEVA Yves,
Mme PAREY Catherine à M. COUTAN Jean-Luc,

Étaient excusés :

M. POULAS Arnaud,
M. GUITTIER Philippe,

Secrétaire de Séance : M. COUTAN Jean-Luc

DELIBERATION N°2023/054 : DEFINITION DES MONTANTS DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE, AINSI QUE DES ADHESIONS OU DONNÉES A DES ASSOCIATIONS EXTERNES

Approuvée par 2 abstentions et 15 voix pour

DELIBERATION N°2023/055 : CIRCUIT DE RANDONNEE PEDESTRE - PDESI - AVENANT N°2

Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N°2023/056 : TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DU 1 ER SEPTEMBRE 2023

Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N°2023/057 : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2023

Le secrétaire de séance

Jean-Luc COUTAN



Le Maire,

Yves VILLANUEVA

